

RENSEIGNEMENTS FÉDÉRATIONS

Ligue Handisport Francophone

Grand Hôpital de Charleroi

Grand'Rue 3

6000 CHARLEROI

Tel: +32 (0)71 11 60 80

Email : info@handisport.be

www.handisport.be



TABLE DES MATIÈRES

RENSEIGNEMENTS FÉDÉRATIONS	2
TABLE DES MATIÈRES.....	3
PARTIE I - REGLEMENT DU CHALLENGE DE BOCCIA.....	4
Introduction.....	4
Chapitre 1 : L'organisation.....	4
1. Le Challenge de boccia	4
2. Les conditions de participation	4
3. La procédure d'inscriptions.....	5
4. Organisation compétitive	5
5. Les classifications	6
6. L'arbitrage	6
7. Les récompenses	6
Chapitre 2 : Les rankings et classements	6
1. Les classements.....	6
PARTIE II - CAHIER DE CHARGES DES ORGANISATIONS	7
Chapitre 1 : Accessibilité	7
Chapitre 2 : Organisation.....	8
1. Challenge :	8
2. Les clubs organisateurs.....	8
3. Arbitrage	9

PARTIE I - REGLEMENT DU CHALLENGE DE BOCCIA

Introduction

La Ligue Handisport Francophone (LHF), avec le soutien de la commission technique, organise le Challenge de boccia.

Ce dernier a pour objectif de récompenser le résultat mais aussi la régularité des équipes qui participent à plusieurs compétitions sur une saison.

Ce challenge est composé de 2 divisions et de plusieurs compétitions (organisées par les clubs affiliés à la LHF).

- La division 1 applique le règlement « *compétition loisir LHF* » publié sur le site de la LHF : [CLIQUEZ ICI](#)
 - o Ce règlement est une version simplifiée du règlement international publié sur le site de la Bisfed.
- La division 2 applique le règlement défini par le club organisateur.

Le règlement du Challenge de boccia est à respecter lors de toutes les compétitions reconnues par la LHF.

Chapitre 1 : L'organisation

1. Le Challenge de boccia

- Les compétitions du Challenge de boccia se déroulent lors de tournois organisés par les clubs affiliés à la LHF et/ou par la LHF elle-même.
- Un minimum de 4 et un maximum de 10 compétitions seront retenues au calendrier officiel du challenge de boccia.
- Une journée finale clôturera ce challenge. Cette dernière journée sera comptabilisée (au même titre que tous les tournois) dans le classement du challenge et se déroulera lors du « championnat LHF de boccia par équipes » qui sera organisé en fin d'année civile.
- Le calendrier du Challenge est publié par la LHF à l'intersaison (entre décembre et février).
- Un responsable du club organisateur est responsable du bon déroulement sportif de la compétition.

2. Les conditions de participation

- Les équipes sont composées de 3 joueurs dont maximum 1 joueur en rampe par équipe.
 - o De manière exceptionnelle, si une équipe souhaite inscrire une équipe de 2 joueurs, elle peut en faire la demande au club organisateur et à la LHF.
 - o L'inscription de cette équipe sera effective uniquement après validation du club organisateur et de la LHF.

- Tous les joueurs/joueuses sont invités à participer à la journée finale ; mais seuls ceux ayant participé à minimum 2 compétitions du challenge se verront intégrés au classement final et éligible à la remise des prix.
➔ La remise des prix du Challenge de boccia se réalisera à l'occasion de la journée finale.

3. La procédure d'inscriptions

- Les inscriptions aux compétitions se déroulent différemment selon l'organisateur. Voici les 2 cas de figure :
 - Par le club organisateur :
 - L'inscription à la compétition se fait via le responsable du club organisateur aux coordonnées communiquées et reprises sur l'affiche par le club organisateur.
 - Ce formulaire est directement accessible sur l'activité publiée sur le site de la LHF. Cette dernière doit être mise en ligne par le club organisateur un minimum de 8 semaines avant la compétition.
 - Lors de l'inscription, le responsable de l'équipe (entraîneur, éducateur, enseignant,...) précise la division dans laquelle il inscrit son(s) équipe(s).
 - Les frais liés à l'inscription sont libres et définis par le club organisateur.
 - Les inscriptions terminées, les tableaux seront réalisés par le responsable compétition du club organisateur en concertation avec la LHF.
 - Par la LHF :
 - L'inscription à la compétition se fait via un formulaire d'inscription en ligne envoyé par Kevin Jehasse, coordinateur boccia à la LHF. Ce formulaire est accessible sur l'activité publiée sur le site de la LHF (<https://www.handisport.be/calendrier/#>). Cette dernière doit être mise en ligne par le club organisateur un minimum de 8 semaines avant la compétition.
 - Lors de l'inscription, le responsable de l'équipe (entraîneur, éducateur, enseignant,...) précise la division dans laquelle il inscrit une équipe.
 - L'inscription est gratuite pour l'ensemble des affiliés à un club de la LHF.
 - Des frais d'inscriptions à hauteur de 15€/équipe seront demandés aux équipes non-affiliées à la LHF.
 - Les inscriptions terminées, les tableaux seront réalisés par la LHF.

4. Organisation compétitive

- Les tableaux compétitifs sont réalisés en tenant compte de la division de l'équipe inscrite.
- Le tournoi se déroulera de la façon suivante :
 - Matin
 - Equipes réparties en poules de 4 équipes par terrain (3 matchs/équipe).
 - Après-midi
 - Matches à éliminations directes pour les phases finales (à partir des ¼ de finales ou des 1/8^{èmes} selon le club organisateur).

- Après les demi-finales, le match pour la 1^{ère} et la 2^{ème} place **ET** le match pour la 3^{ème} et la 4^{ème} place sont joués. Finale et petite finale jouées systématiquement.
- Des matchs de classements seront également organisés pour les équipes non-qualifiées pour les phases finales garantissant à chaque équipe de jouer minimum 1 match l'après-midi (total minimum 4 matchs sur la journée).

5. Les classifications

- **La classification n'est pas obligatoire pour participer au challenge de boccia et ne sera pas demandée ni prise en compte pour l'inscription.**
- Les classifications sont organisées par la LHF. Si vos joueurs souhaitent se faire classer, nous vous invitons à prendre contact avec la LHF : classification@handisport.be
 - Il est possible (et autorisé) de se faire classer en cours de saison.

6. L'arbitrage

Pour chaque critérium, un responsable arbitrage doit être désigné par le club organisateur et/ou par la LHF.

L'arbitrage sera assuré par des étudiants en cours de formation et/ou par des bénévoles mis à disposition par le club organisateur et/ou la LHF.

7. Les récompenses

- Chaque organisateur est responsable des prix qui sont remis lors des compétitions. Des prix pour les 3 premiers **de chaque division** sont obligatoires lors des tournois.
- Lors de la journée finale, les 3 premiers de la compétition ET du classement général du challenge seront récompensés par une coupe.
- Lors de la journée finale, une médaille sera également offerte à chaque participant au challenge et ayant participé à minimum 2 compétitions du challenge.
 - ➔ Seuls les joueurs participants à la journée finale peuvent recevoir un prix.
 - Si une équipe n'est pas présente à la journée finale, elle laisse sa place au classement à l'équipe située en dessous d'elle.

Chapitre 2 : Les rankings et classements

1. Les classements

Les classements du challenge handisport de boccia sont mis à jour et publiés après chaque tournoi. Un classement distinctif est réalisé pour la division 1 et pour la division 2. Ils sont, en sus, publiés en fin de saison. Ils sont calculés comme suit :

- On prend en considération TOUS les tournois joués.

- Nombre de points :
 - 1^{er} : 25 points
 - 2^{ème} : 20 points
 - 3^{ème} : 17 points
 - 4^{ème} : 15 points
 - Perdants en ¼ de finale : 10
 - Perdants en 1/8^{ème} de finale : 5 points
 - Participants aux phases de poules : 2 points
- ➔ Pour être officiellement classé au classement final du Challenge de boccia, il est obligatoire d'avoir participé à minimum 2 compétitions du challenge.

PARTIE II - CAHIER DE CHARGES DES ORGANISATIONS

Chapitre 1 : Accessibilité

1. Le parking et le local doivent être accessibles aux chaises roulantes : La mise en place d'un plan incliné à faible pourcentage (maximum 5%) est nécessaire si des marches sont présentes.
 - a. La LHF dispose d'une rampe déroulable disponible en prêt. La demande est à envoyer à : Lena.Cossedu@handisport.be
 - b. Ci-dessous, vous trouverez, en exemple, des liens vers des sociétés qui fournissent des rampes adaptées :
 - <http://www.sodimed.be/>
 - <https://www.handinorme.com/34-rampes-d-acces-mobiles>
 - almagic.asbl.news@gmail.com
2. Disposer d'au moins 2 toilettes (H-F), pour les personnes en chaise (dimensions minimales : 1,5 x 2 m).
3. Prévoir le matériel indispensable :
 - **1 terrain par poule**
 - Avec marquage conforme
 - Une raquette d'arbitrage par terrain
 - 1 tableau de score par terrain
 - 1 jeu de boccia (6 balles rouges, 6 balles bleues & 1 jack) par terrain
4. Prévoir un espace centralisé et une sono (micro) pour la table d'arbitrage.

5. Organiser une formation des arbitres, préalable à la compétition.
6. Disposer d'un espace accessible prévu à la restauration des participants.

Chapitre 2 : Organisation

1. Challenge :

- La LHF, via ses clubs, réalise l'appel à candidature afin que les compétitions et la journée finale soient organisés par des clubs affiliés à la LHF, en collaboration avec la LHF et/ou par la LHF elle-même.
- La LHF est organisatrice du challenge de boccia et partenaire des différentes compétitions qui le compose.
- Chaque club est tenu de mettre la LHF en avant des manières suivantes :
 - o Le logo de la LHF doit être apposé sur tous les documents (affiches - invitations – inscriptions – résultats) relatifs au Challenge de boccia.
 - o L'installation de visuels de la LHF sur le site de la compétition le jour de la compétition.

2. Les clubs organisateurs

- Ils doivent être affiliés à la LHF.
- Le coordinateur sportif LHF réalise le premier contact en transmettant aux clubs organisateurs :
 - o Le règlement du Challenge
 - o Le cahier des charges du Challenge
 - o La demande de subside (et les conditions liées)
 - o Le logo de la LHF
- Ils sont tenus de respecter le règlement, le cahier des charges du Challenge **ET** les conditions d'octroi du subside LHF – [plus d'infos en cliquant ici](#) (un subside de 200 euros est versé à la suite du tournoi – si respect des obligations attenantes).
- ➔ Ces documents doivent guider le club organisateur dans son organisation.
- ➔ Au besoin, le responsable technique de la LHF, Kevin Jehasse (kevin.jehasse@handisport.be), se tient à votre disposition.
- Les invitations sont à envoyer à la LHF pour approbation et publication au minimum 6 semaines avant la date du tournoi.

3. Arbitrage

- Pour les tournois et la journée finale, un responsable arbitrage doit être présent. Le club organisateur est garant de sa présence.
- L'arbitrage peut être assuré par des étudiants et/ou par des candidats en cours de formation à la LHF.
 - o Le club organisateur prévoit une formation des arbitres (soit en amont de la compétition soit le jour-même).
- Dans la mesure du possible, la disponibilité de bénévoles serait un indéniable plus.
- Le responsable du tournoi, en collaboration avec le responsable technique de la LHF (si présent) se chargeront de :
 - o Sur place, lors d'imprévus (retards, forfaits,...), il prend les décisions d'assurer le bon fonctionnement de l'événement.
 - o Les compétitions débuteront, dans la mesure du possible, à partir de 10h00. Cette proposition est « un idéal » - pas une obligation.
 - o **Il transmet les résultats de TOUS les matchs** à la LHF dans les 72h00 (ceux-ci seront publiés sur les sites web respectifs et utilisés dans l'actualisation des classements personnels).